



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 17 décembre 2020

Objet de la délibération

**PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS
PERMANENTS**

Le dix sept décembre deux mille vingt à 18h00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Yves GUYOT, Claudine CORPART, Thierry FALQUERHO, Valérie MAHÉ, Julian PONDAVEN, Marie-Françoise CÉREZ, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARÉCHAL, Frédéric TOUSSAINT, Peggy CACLIN, Roselyne MALARDÉ, Philippe PERRONNO, Jacques KERZERHO, Jean-François LE CORFF, Tiphaine SIRET, Gwendal HENRY, Anne-Laure LE DOUSSAL, Yves DOUAY, Joël TRÉCANT, Lisenn LE CLOIREC, Fabrice LEBRETON, Aurélia HENRIO, Pierre-Yves LE BOUDEC, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Julien LE DOUSSAL, Christian LE BOULAIRE

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY à Michèle DOLLÉ, Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Martine JOURDAIN à Thierry FALQUERHO, Catherine JULÉ à Anne-Laure LE DOUSSAL, Michèle LE BAIL à Christian LE BOULAIRE

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur DOUAY Yves** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Ressources Humaines

N° 2020.12.030

PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Rapporteur : Michèle DOLLÉ

Suite à la réussite à concours de deux agents, considérant que les missions exercées par ces agents ont évolué vers des responsabilités correspond au cadre d'emplois de la catégorie B ;

Considérant qu'un agent, repositionné au sein du service entretien des écoles, a présenté une demande d'intégration dans le cadre d'emplois des adjoints techniques, qui est conforme aux missions qu'il exerce,

Considérant qu'un agent, repositionné en tant que chargé d'un diagnostic de l'achat public, a présenté une demande d'intégration dans le cadre d'emplois des rédacteurs, qui est conforme aux missions qu'il exerce,

Afin de pouvoir nommer sur leur nouveau grade au 1^{er} janvier 2021 les agents concernés (et engager la procédure de recrutement), il convient de modifier le tableau des emplois permanents comme suit :

Filière	Suppression			Création			Service
	Grade	Nb	Temps de travail	Grade	Nb	Temps de travail	
Animation							
	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} cl	1	TC	Animateur	1	TC	Politique de la Ville
Culturelle							
	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} cl	1	TC	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	TC	Médiathèque
Animation/Technique							
	Adjoint d'animation	1	TC	Adjoint technique	1	TC	Entretien des locaux
	Animateur principal de 1 ^{ère} classe	1	TC	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	TC	Achat public

Considérant le tableau des emplois adopté par l'organe délibérant du 29 octobre 2020 ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal du 30 novembre 2020,
VU l'avis favorable de la Commission Ressources du 4 décembre 2020,
VU l'avis favorable du Comité Technique en date du 3 décembre 2020,
VU le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- **MODIFIE** le tableau des emplois permanents selon les modalités précisées ci-dessus ;
- **DIT QUE** les nominations sur les grades créés au tableau des emplois permanents modifié interviendront à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- **DIT QUE** les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 012.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU